

ELECTIONS MUNICIPALES 2026



**“EN
COMMUN”**

Plateau-des-Petites-Roches

**Cultivons le présent,
semons l'avenir
pour le Plateau...**



“EN COMMUN”



Chaque élu de la liste s'engage à signer la charte de l'élu

Extrait: article 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.





Ordre du jour

1

**Contexte des élections
municipales et
communautaires**

Compétences

Point sur les finances

**Investissements sur 5 ans de
la CCLG et de la commune**

Bilan

Gouvernance

2

Solidarité et Respect

Participation Citoyenne

**Vivre ensemble et prendre
soin de notre plateau**

Co-construire l'Avenir

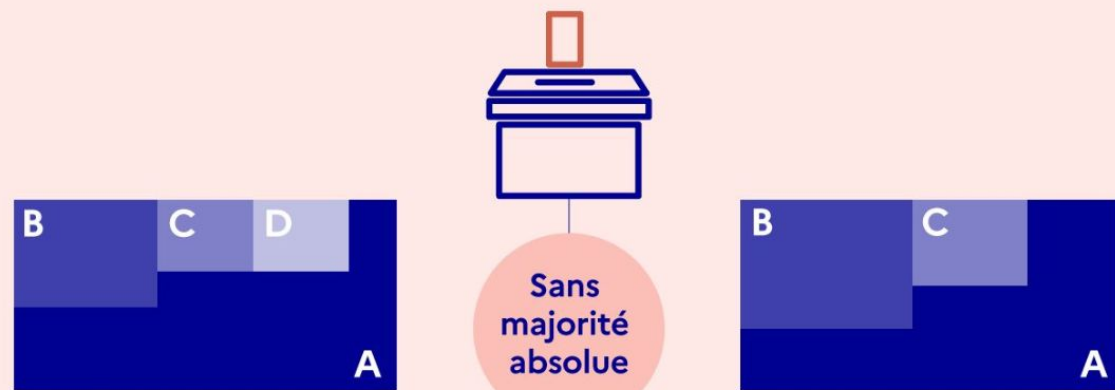


“EN COMMUN”

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de 1 000 habitants et plus ?



Liste complète et sans modification de présentation
Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)
Alternance stricte femme/homme



1^{er} TOUR

La **liste A** obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés :
> elle obtient la moitié des sièges (**prime majoritaire**).

Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle** à la plus forte moyenne :
> liste A
> listes B, C, D (si elles ont obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés).

2nd TOUR

Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour (prime majoritaire, représentation proportionnelle).

Mais seules les listes qui ont obtenu **plus de 10 % des suffrages exprimés au 1^{er} tour peuvent se maintenir** (ex. la liste D n'est pas présente au 2nd tour).
Les listes qui ont obtenu **plus de 5 % peuvent fusionner**.

Contexte des élections municipales et communautaires



23 conseillers municipaux, dont 1 maire

25 candidats « En Commun »
1 seul conseiller communautaire

Équipe représentative de la diversité du Plateau, motivée
Âgés de **30 à 78** ans


10 habitants de St Hilaire, **9** de St Bernard et **6** de St Pancrasse

6 élus expérimentés et **19** nouveaux (**2** issus des tirages au sort participatifs)

Nos Valeurs : Respect, Solidarité, Ecoute et Expérience



“EN COMMUN”



Répartition des Compétences entre la commune et la communauté de communes Le Grésivaudan

Compétences	Commune	CCLG	
Scolaire	X		
CCAS	X		
Vie associative	X		
Enfance-jeunesse	X	X	
Aménagement- Logement	X	X	
Travaux	X	X	
Urbanisme	X	X	
Culture	X	X	
Tourisme	X	X	
Agriculture-Forêt	X	X	
Sport-Loisirs	X	X	
Transport (SMAGG)		X	
Eau-Assainissement		X	
Déchets		X	
Économie		X	
Cohésion sociale		X	



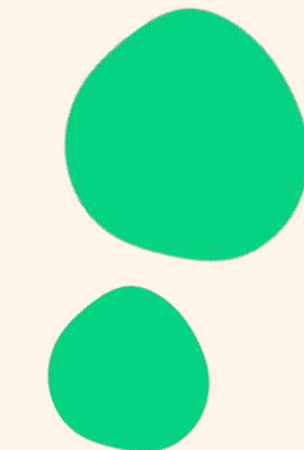
“EN COMMUN”



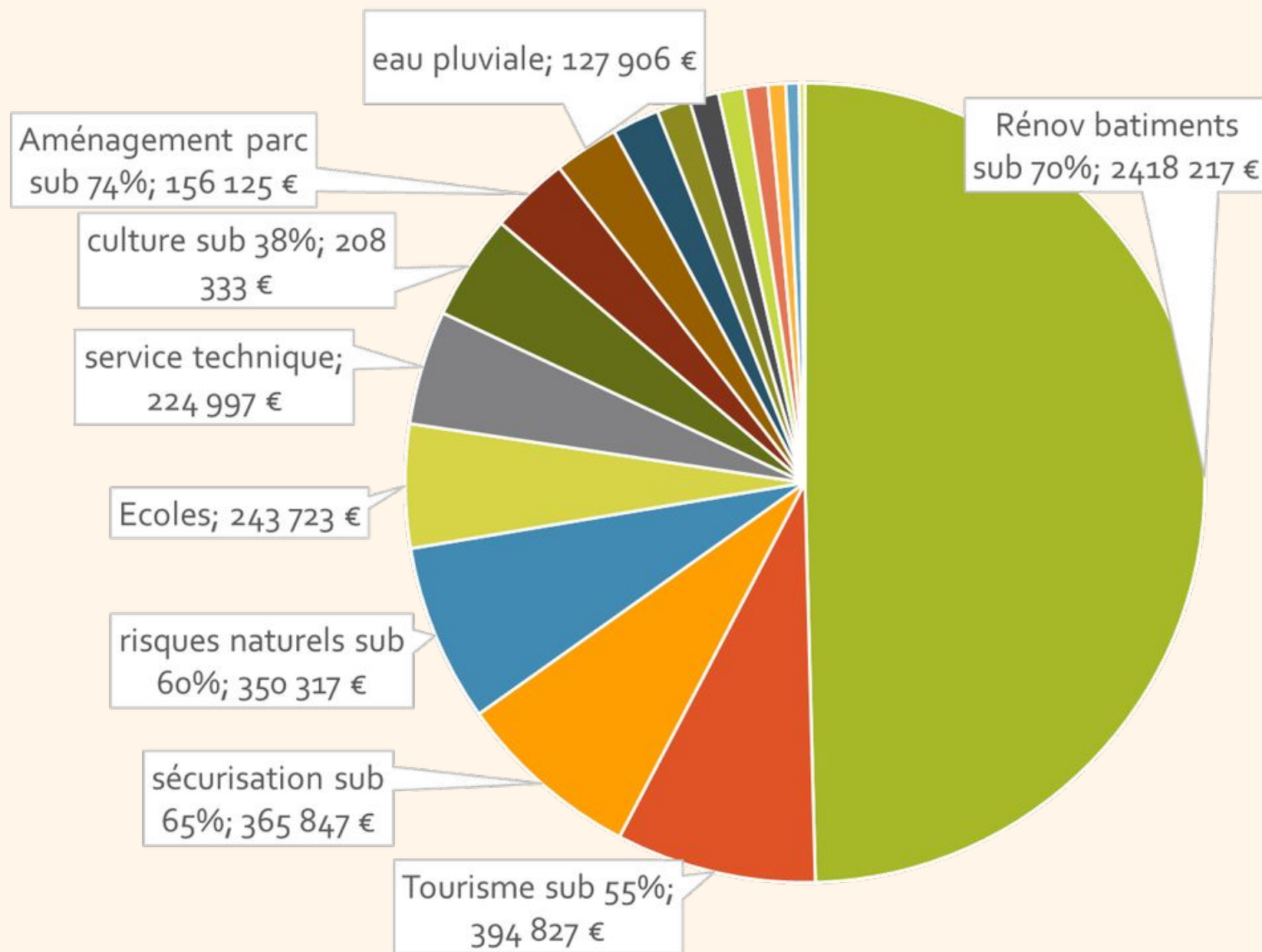
Point sur les finances

Grâce à une **gestion des finances** rigoureuse et transparente, la commune nouvelle est stabilisée au niveau financier et personnel :

- **Aucune augmentation** des taux d'imposition avec plus de services publics (périscolaire, cantine, service culturel), malgré le COVID, la CAT Nat, arrêt régie des RM, l'inflation de +16% avec les tensions géopolitiques internationales
- Dette: **300€/ hab** comparée à la moyenne de notre strate communale 600€/hab, la clôture de 5 prêts permet si besoin de recourir à l'emprunt
- Capacité d'autofinancement **600 k€** (380 k€ en début de mandat)
- Aide négociée à la CCLG (Dotation de solidarité communautaire)
- Plus de **5 M€** d'investissements réalisés sur le mandat et près de **3M€** de subventions
- Capacité de désendettement **1,33 année** (4,16 en début de mandat)
- Commune avec un excédent **+ 1 600 k€** permettant de poursuivre et intensifier les investissements (400 k€ en début de mandat)
- Clôture de la régie **+266 k€** affecté au budget communal

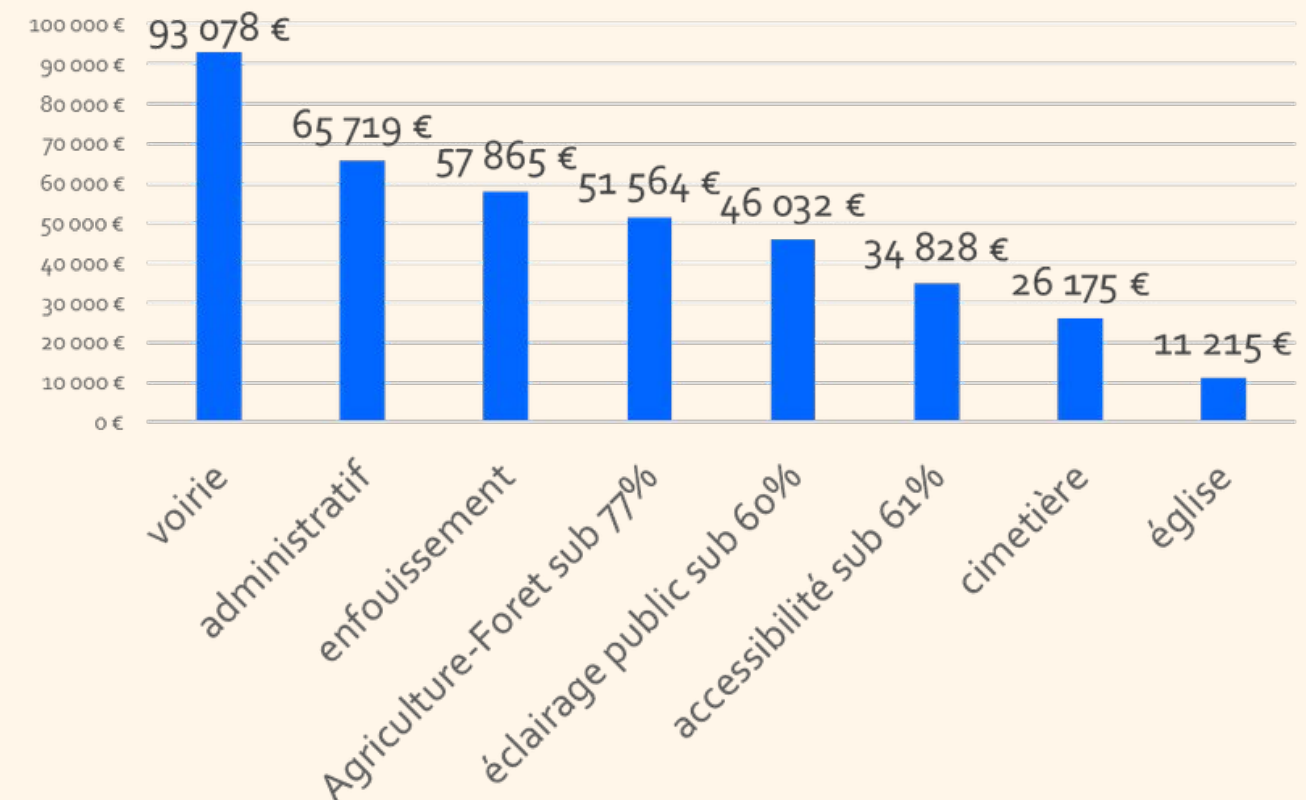


Investissement de la commune sur 5 ans par thématique



Investissement de la CCLG sur 5 ans:

- Le Gymnase fini en 2021
- La Maison France Services / La Poste
- Le Centre de soins infirmiers
- Le Mille Club avec une participation de la commune de 60 K€
- L'agrandissement des 3 Quenottes
- Les travaux sur le réseau d'eau potable
- La 1ere base pleine nature des Dioux en Chartreuse



“EN COMMUN”

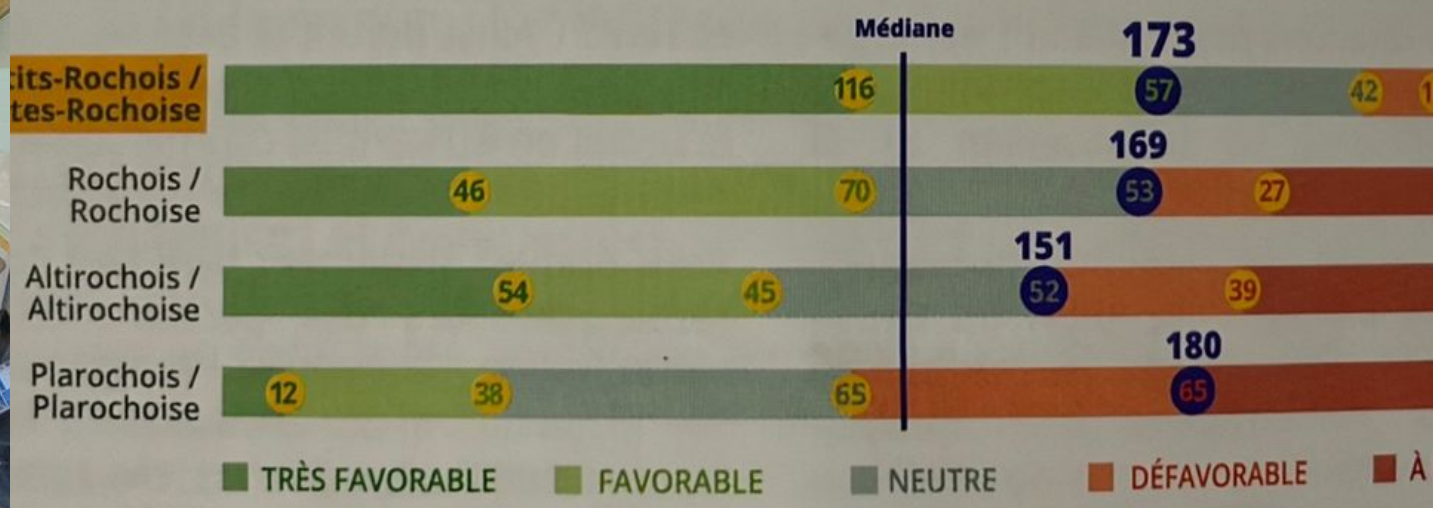
Participation citoyenne et démocratie



- **Ouverture des commissions aux habitants : 70** bénévoles + **de 200** participants à nos forums citoyens (tirage au sort, sujets des mobilités, avenir de la station de ski)
 - **Consultation ouverte** lors des plus de 50 Cafés citoyens mensuels dans divers hameaux
 - **Consultation** sur le devenir du Funiculaire lors de la réunion publique
- Déploiement d'**enquêtes** (chaucidou et Habitats légers, EVS, Centre de Loisirs)
- Vote **au jugement majoritaire** du gentilé lors d'un forum des associations
- **Budget participatif** pour financer des projets collectifs proposés par les habitants
- **Bilan mi-mandat** itinérant entre les trois villages
- **Séquence démocratique** sur l'avenir de la station de ski (34 personnes dont 10 tirées au sort, un cadre non négociable, 5 réunions sur plusieurs mois avec partage de toutes les informations utiles)

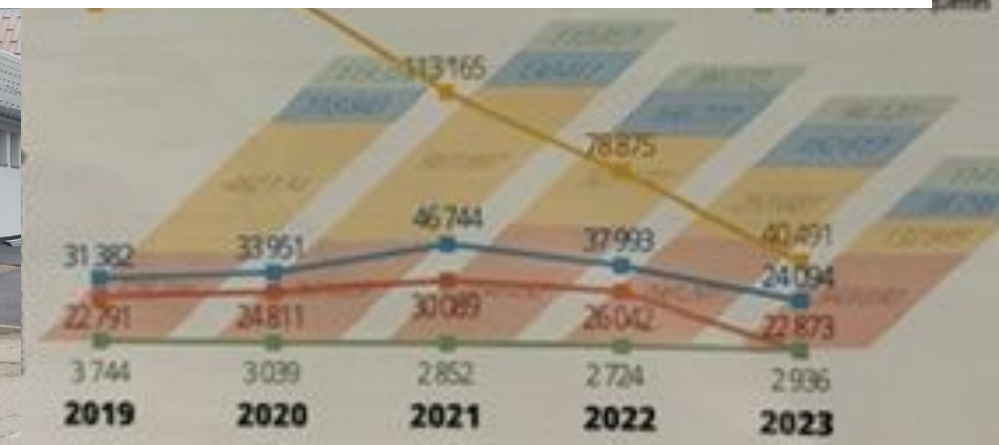


Vote du 7 septembre 9h-13h lors du forum des associations

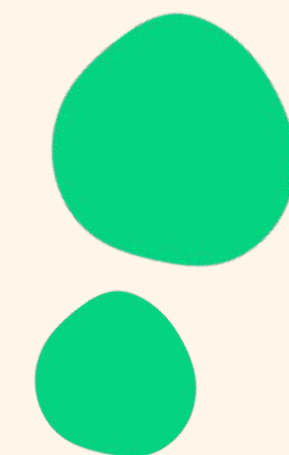


Transition écologique et adaptation au changement climatique

- Rénovation **énergétique** (Ecole des Gaudes et école de St Pancrasse)
- Rénovation **patrimoine** (La Cure, la Mairie)
- Rénovation **logements** (Maison Tami, isolation des combles de logements)
- Sobriété et Energies renouvelables = baisse des consommations énergétiques de la commune de 34%
 - 2632 m2 de **panneaux photovoltaïques** autorisés sur ce mandat (DP) soit la consommation annuelle de 120 foyers
- **Mobilités** : organisation des fêtes du vélo et des mobilités alternatives => promotion différentes solutions de transport
- S'adapter : réalisation du **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) de la commune nouvelle et édition du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) distribué aux habitants
- **Bien Manger** : transition vers des repas quotidiens à base de produits locaux et bio et Création d'un verger communal
100% Bio à vocation pédagogique



La gouvernance



Pérenniser la mise en place :

- de réunions mensuelles des agents, de réunions mensuelles des équipes scolaires,
- de bureaux municipaux hebdomadaires ouverts à tous les conseillers municipaux,
- de l'intégration des élus de l'opposition (réfèrent de commissions, délégations),
- de donner la parole au public grâce à des suspensions de séance lors des conseils municipaux,
- d'un débat d'orientation budgétaire (non obligatoire pour les communes de - 3500 habitants).



“EN COMMUN”



“EN COMMUN”

Défense du service public

- Prendre soin de nos **employés communaux** et de leurs conditions de travail
- Accompagner les départs, effectif stabilisé, avec un sens du **service public**, un taux d'absentéisme en forte baisse
- Veiller au maintien de la **Maison France Services/La poste et le distributeur de billet**



Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels en collaboration avec tous les agents

Inauguration de la MFS le 30 sept 2022



“EN COMMUN”

Soutien financier, logistique et humain aux associations du Plateau

- Gérer la **Maison des associations** au Mille Club
- Accompagner la gestion de la **station de ski de St Hilaire** par l'association AG'HIL
- Coopérer matériellement et humainement à une **Coupe Icare** éco responsable
- Mettre gratuitement à disposition des salles communales pour les **associations du Plateau**
- Prêter du **matériel communal** (Trail des Petites Roches, Cross des Chioures, Feu de la Saint Jean...)



Mille Club

Ski scolaire station St Hilaire



Coupe Icare



“EN COMMUN”

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) : développer et faire vivre le projet social de territoire

- Mettre en place un **minibus** au service de la population dès 2026
- Maintenir la **banque alimentaire**
- Poursuivre les actions en faveur **des aînés**
- Soutenir les familles : aides aux activités extra-scolaires, paniers solidaires (AMAP)
- Promouvoir l'atelier **“coup de pouce” informatique**
- Rechercher les moyens financiers pour poursuivre le programme **“Une meilleure Alimentation Pour Une meilleure Santé”**



Banque Alimentaire



Préparation des colis par les bénévoles du CCAS



“EN COMMUN”

Culture pour tous

- Fournir une offre culturelle **diversifiée pour tous**
- Elargir les publics
- Travailler sur une **offre globale** à l'échelon de la commune sur les trois hameaux
- Encourager et soutenir la participation des citoyens et des associations à la vie culturelle
- Accompagner les initiatives avec les agents de la commune
- Poursuivre les investissements
- Représenter la commune aux réunions culture de la CCLG

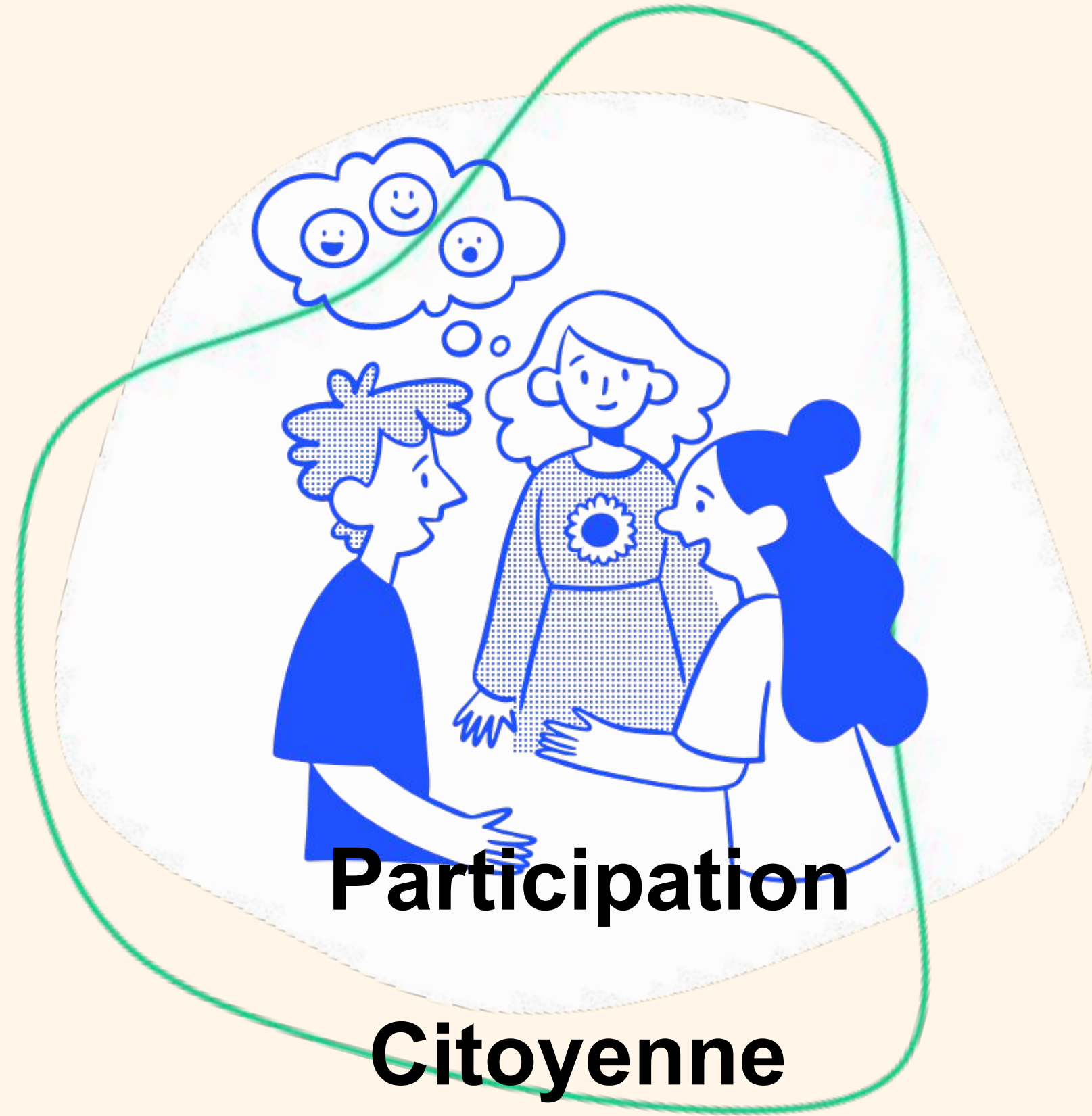


Actions jeunesse

- Poursuivre l'organisation des **chantiers jeunes** et des soirées de l'action **"Ados"**
- Informer les jeunes de 18 ans sur le sujet de la **citoyenneté**
- Mettre en place des ateliers gratuits de **spectacle vivant** sous conditions de ressources
- Adapter des jeux pour les ados (ex. Baby foot à St pancrasse)
- Rénover les **jeux extérieurs** aux Margains et aux Pelloux



"EN COMMUN"



Participation

Citoyenne



“EN COMMUN”

Adapter les consultations des habitants en fonction des sujets

- S'engager à utiliser **“L'approche centrée solution”** sur l'avenir de nos écoles
- Perpétuer la mémoire des **sanas**
- Se questionner sur le devenir du **patrimoine bâti** de la commune
- Créer des **référents de quartier** = relais citoyen avec les services de la Mairie
- Pérenniser le **Conseil municipal des enfants**
- Allouer un **budget participatif** chaque année (ex: la gloriette en 2024)
- Inventorier la faune et la flore via l'**ABC de biodiversité** avec le Parc de Chartreuse avec votre participation
- Consulter régulièrement les habitants par des questionnaires et en faire le retour dans le journal municipal
- Maintenir le fonctionnement des commissions ouvertes aux habitants, force de propositions.



Réunion de lancement
de l'ABC avec le Parc



Le CM des jeunes
aux jeux Pré Lacour



Protection de la mare de
Rocheplane par la LPO



“EN COMMUN”

L'Approche Centrée Solution (ACS)

une posture et une méthode pour co construire des solutions
à des problèmes complexes avec tous les acteurs concernés

DANS SES DOMAINES DE RESPONSABILITÉ, UNE MAIRIE RENCONTRE TROIS NATURES DE PROBLÈMES

Des problèmes COMPLIQUES

=
Nature plutôt techniques
Si c'est dans le domaine de responsabilité
Et du budget
On cherche les causes
On trouve des solutions
On sait faire, on résout le problème

Exemples
Le déneigement
Catastrophe naturelle

Des problèmes COMPLEXES

=
Beaucoup d'acteurs concernés
Des niveaux de responsabilités différents
Des besoins et des intérêts différents
Beaucoup d'incertitude
Beaucoup de données à prendre en compte
Qui ne sont pas du ressort de la mairie
Il n'existe pas de solutions toutes faites
Seulement des scénarios, temps long

Exemples
La sécurité routière
Le maintien des classes dans le contexte démographique,
du pouvoir d'achat, des logements.....

Des problèmes COMPLIQUES AU DEPART QUI DEVIENNENT COMPLEXES

=
Des aléas arrivent en cours de route
Les acteurs reviennent sur leurs décisions
On doit accepter de re construire
Des solutions nouvelles

Exemples
Le déneigement dans certains quartiers
Le choix d'une aire de camping car

L'ACS PROPOSE QUE LES ACTEURS COOPÈRENT AVEC LUCIDITÉ POUR MIEUX SE CONNAITRE,
SE COMPRENDRE ET INVENTER DES SOLUTIONS POSSIBLES





**Vivre ensemble
et prendre soin
de notre plateau**



“EN COMMUN”



Vivre ensemble

Créer une **“Maison des habitants”** dans le bâtiment de la Cure

Poursuivre le travail initié avec la CAF et les associations

Soutenir nos services de santé

Contribuer à la pérennisation du Centre de Soins Infirmiers et au service d'Aide à domicile

Permettre la création de la Maison Médicale

Tranquilité publique

Créer un poste de garde champêtre

Organiser avec la gendarmerie le dispositif “Voisins Vigilants”

Maintien du Comité Local de Sûreté et Prévention de la Délinquance

Modifier l'heure d'extinction de l'éclairage public à 22h30

Former les élus au PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Organiser régulièrement des simulations de prise en charge d'une **catastrophe naturelle**



Réunion de présentation
du projet EVS aux
associations à la grange



“EN COMMUN”



Scolaire/Périscolaire

- Création de la **salle supplémentaire** de cantine pour s'adapter à l'arrêt des bus de la pause méridienne
- Installation des **jeux de cour** aux Gandins
- Amélioration du **chauffage** de l'école de St Pancrasse
- Poursuivre l'augmentation du % **bio et local** (actuellement 37%), le travail avec les paysans du plateau, l'amélioration de l'accueil
- **Centre de loisirs**: choix sur les solutions seront fait avec les parents d'élèves délégués en tenant compte du questionnaire.



“EN COMMUN”

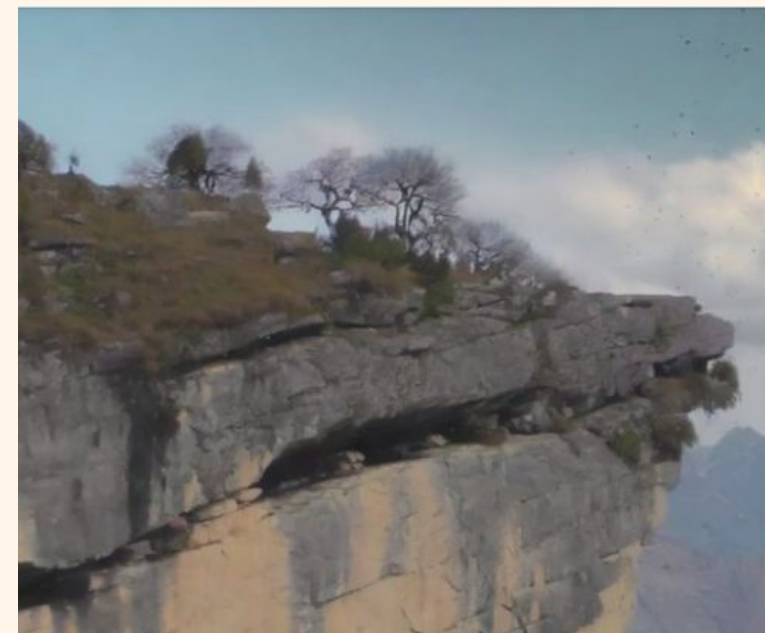
Valoriser les ressources du Plateau

Développer un **tourisme 4 saisons** en concertation avec les autres acteurs :

- Projets en cours : circuits VTT , tremplin free-style
- Créer une aire de camping-car
- Réouvrir le sentier vers le Belvédère de Luce dès autorisation de la Préfecture
- Maintien de l'offre touristique municipale (60 lits) aux standards Gîtes de France



Gîtes communaux
du
PLATEAU DES PETITES ROCHES



“EN COMMUN”

Valoriser les ressources du Plateau

Valoriser les savoir-faire des **artisans locaux** en leur permettant d'exposer et de vendre leurs produits sur le plateau, proposer les locaux vides de la commune à des **entrepreneurs**

Réfléchir aux solutions de **commerces de proximité** (ex: commerce en libre service type api-masuperette.fr ou épicerie solidaire)



“EN COMMUN”

Valoriser les ressources du Plateau

Soutenir **l'agriculture** :

- Mettre en œuvre les actions du PAEN (protection et valorisation des espaces agricoles et naturels),
- Maintenir le marché local hebdomadaire,
- Faire vivre le verger communal,
- Aider à l'installation de nouveaux agriculteurs

Valoriser **la ressource sylvicole** en suivant le plan pluriannuel de la commune avec l'ONF (Office National des Forêts)



Création du verger communal
en 2022



Réunion sur le
périmètre du PAEN



“EN COMMUN”

Favoriser l'arrivée de nouveaux habitants sur le plateau et permettre à nos jeunes et anciens de rester sur le Plateau

Accompagner les **“Habitats légers”**

Permettre l'accession à la propriété pour tous grâce à la **rénovation des petites cités**

Inciter et accompagner les bailleurs sociaux dans la **rénovation énergétique** de leurs logements (en cours les grandes cités et lotissement Jacquetieres et Rivaux)

Initier la création de **logements séniors et/ou intergénérationnels** (ex: maison Marguerite)



“EN COMMUN”



Garantir une offre de mobilités attractives (bus, vélo)

Renforcer la **sécurité routière** et uniformiser la **signalétique**

Aménager une **chicane physique** à la Reina (St Pancrasse)

Uniformiser les **règles** de sécurité routière

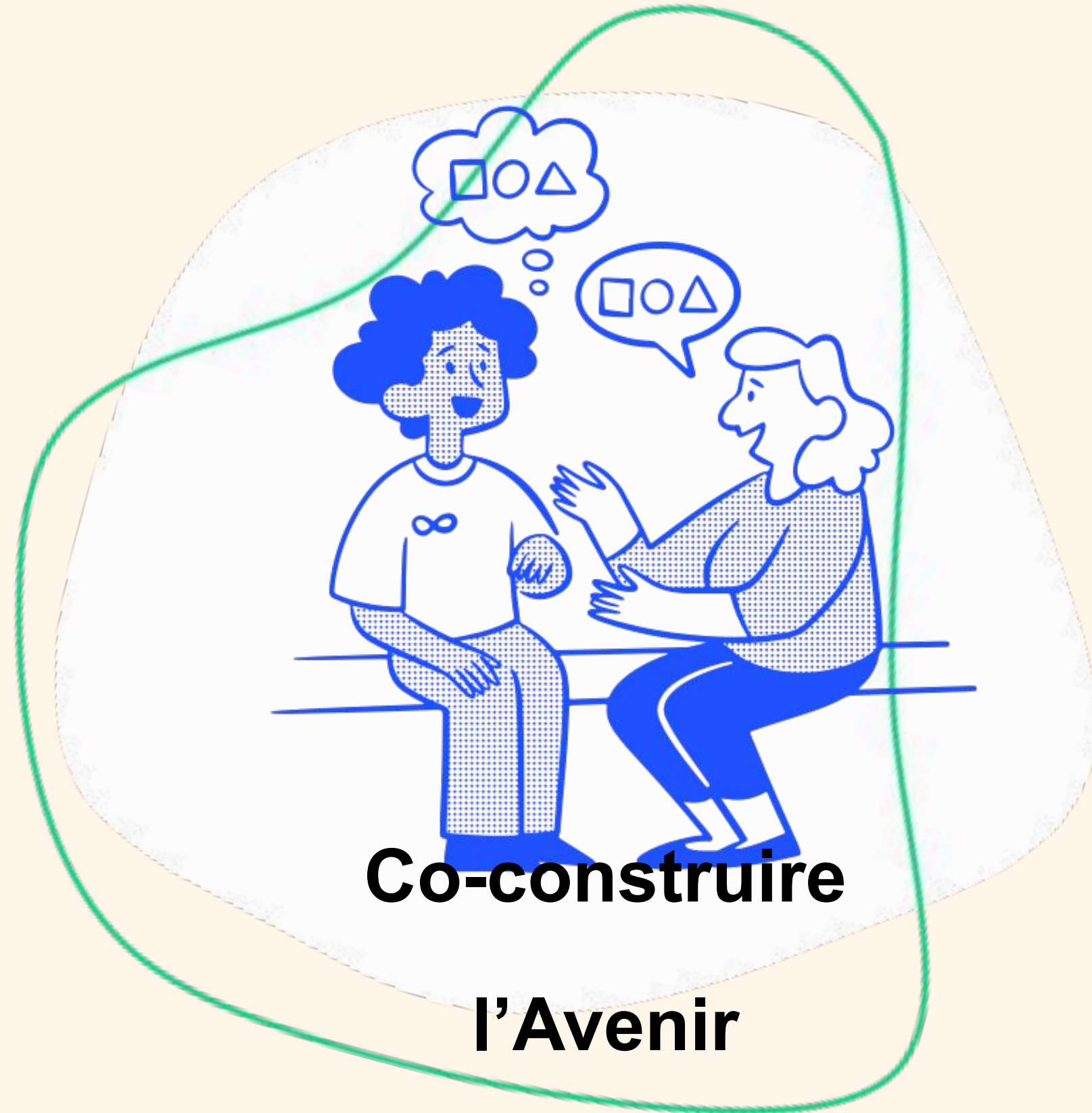
Étendre le **Chaucidou** aux centres bourg St Bernard et St Pancrasse

Améliorer la **desserte** du plateau

Concrétiser **la voie verte** St Bernard - St Hilaire

Etudier la voie verte St Pancrasse - St Hilaire





Co-construire

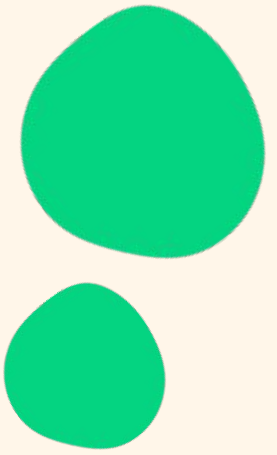
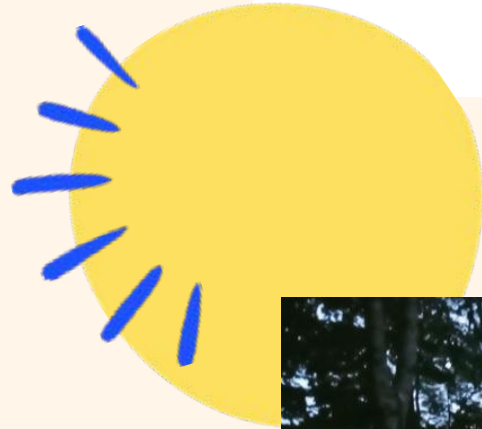
l'Avenir



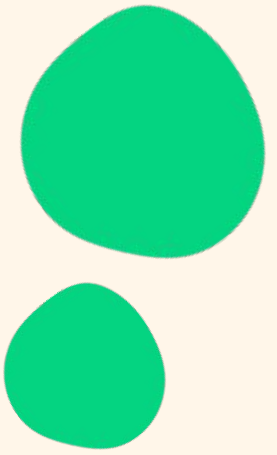
“EN COMMUN”

Travailler en étroite collaboration avec le Parc Régional Naturel de Chartreuse et avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan sur ses domaines de compétences :

- Eau/Assainissement,
- Equipements sportifs,
- Déchets,
- Petite enfance,
- et la Société Publique Locale du Grésivaudan (gestionnaire des stations de ski et du funiculaire créé en 2025)



EN COMMUN



Pour une équipe proche de vous, attentive et transparente
Pour renforcer la communication et renforcer la convivialité du village
Pour valoriser notre environnement avec des projets réalistes et un regard neuf.
L'esprit d'équipe et l'énergie de notre collectif
ont confirmé notre envie de nous
investir pleinement pour vous.


Ensemble, faisons vivre le Plateau-des-Petites-Roches

Votez pour la liste En Commun !

***Questions et réponses du porte à porte sur
www.encommun.ovh***



“EN COMMUN”



Clôture du budget de la Régie des remontées mécaniques fin 1er trim 2026

Solde 2025 de 266 794 € pour le budget communal

Cela prend en compte les montants:

- Assurance pour la CCLG pour le funiculaire: 1,1 M€
- Remboursement aide européenne: 165 k€
- L'aide AGHIL pour le TK Sauzet: 29 k€
- La provision pour le démontage de la station: 99 k€
- Les frais de mise à disposition du personnel de la mairie: 75 k€
- Remboursement des prêts de la régie (salle hors-sac)



“EN COMMUN”

En Commun

Liste des candidats au conseil municipal

1. **CLOUZEAU Dominique**
2. GUERRA Alexandre
3. CHRISTOPHEL Malou
4. LAZARUS Mehdi
5. GOMEZ-BROUSSE Cécile
6. CHABUT Jean-Pierre
7. MICHEL Françoise
8. PAYSANT Lucas
9. BAUER Agatha
10. ARMATI Mauro nationalité italienne
11. DESSEUX Nathalie
12. NICOLET Frank
13. FERNANDEZ Véronique
14. BELIN Nicolas
15. GUTIERREZ Isabel
16. LAMBERT Thierry
17. GEYNET-GRIS Christel
18. BELLEVILLE Josselin
19. NASRAOUI ROUGIER Marie-Claire
20. COURRIER Jean-Marie
21. CHABERT Marie-Anne
22. LEFEVRE Lucien
23. POULLE MUIR Agnès
24. BERTHET Florent
25. RUIN Isabelle

Liste des candidats au conseil communautaire

1. **CLOUZEAU Dominique**
2. LAZARUS Mehdi

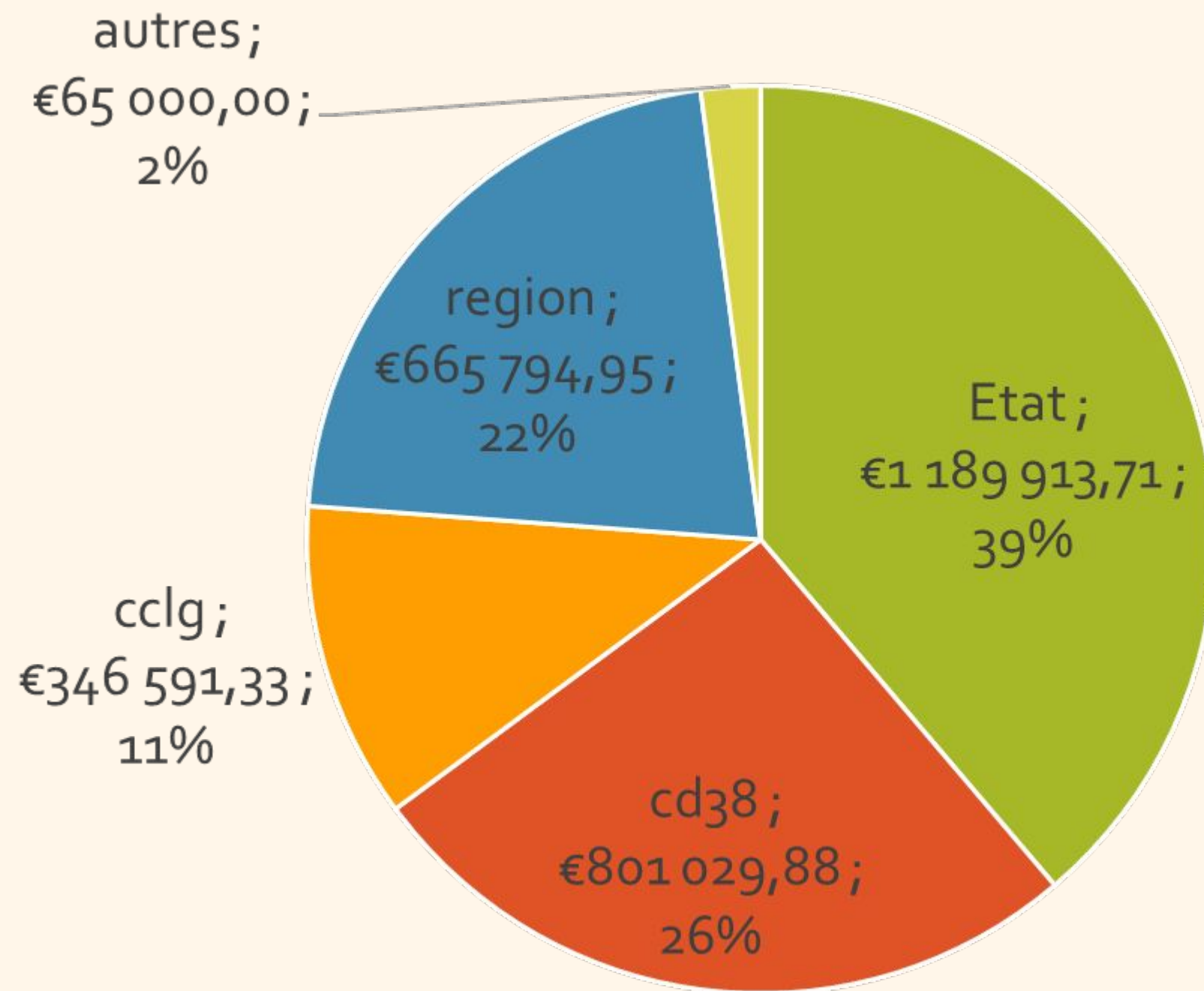


“EN COMMUN”



Partenaires financiers de la commune

Taux moyen de financement des investissements de la commune: 55%



“EN COMMUN”

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL (Association des Maires de France)

- 1.L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
 - 2.Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
 - 3.L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
 - 4.L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
 - 5.Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
 - 6.L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 1.Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
 - 2.Dans le cas où l'élu local n'exerce plus ses fonctions, par choix ou par obligation, celui-ci s'engage à donner sa démission, afin de permettre à l'élu suivant sur la liste de prendre sa place.



“EN COMMUN”